

Ille-et-Vilaine -**Les pêcheurs plaisanciers devront se déclarer**

Les pêcheurs plaisanciers étaient en congrès national, dimanche à Saint-Brice-en-Coglès. En bateau, de bord de mer ou à pied, ils sont près de 30 000.

Quatre questions à... **Jean Kiffer**, président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France. Aujourd'hui, combien d'adhérents compte votre fédération ? Nous fédérons plus de 200 clubs, soit au total près de 30 000 adhérents. La progression est très sensible depuis quelques années. À l'origine, nous regroupions surtout des pêcheurs en bateau et, peu à peu, les pêcheurs de bord de mer et à pied nous rejoignent. Nous pesons certes lourd, toutefois il reste de la marge à comparer aux trois millions de plaisanciers répertoriés en France, en incluant les plongeurs subaquatiques. Quels sont les principaux enjeux sur lesquels vous battez ? Le premier concerne la sécurité et plus précisément l'utilisation de la VHF. Nous avons obtenu que les plaisanciers puissent l'utiliser avec leur permis côtier. Le Certificat restreint de radiotéléphoniste ne

devenant plus obligatoire pour les VHF de moins de 6 watts. Ce moyen de communication va donc se vulgariser, c'est une avancée. Une autre revendication concerne les gestionnaires de ports. Trop d'entre eux font des entorses aux réglementations du code maritime, notamment au niveau des tarifs pratiqués. Autre exemple : l'existence de comités locaux d'usagers du port est obligatoire, pourquoi n'y en a-t-il pas partout ? La charte d'éco-responsabilité a été une belle victoire. Est-elle bien appliquée ? C'est une belle avancée 2010 ancrée sur le Grenelle de l'environnement. Toutefois, pour ce qui est de la protection des ressources halieutiques, nous souhaitons une application raisonnable des textes. Le marquage du poisson pêché, par exemple, ne devrait porter que sur les espèces à valeur marchande ou sujettes au trafic. Marquer un gobie (poisson aux nageoires en forme de ventouses), c'est aberrant. Par ailleurs, la déclaration gratuite du pêcheur, que nous avons acceptée pour échapper au permis de pêche, doit être

pratique et simple. Enfin, nous revendiquons une lutte accrue contre le braconnage, qui nuit à l'image d'une grande majorité de pêcheurs respectueux des textes. L'information et la prévention des plaisanciers restent une priorité ? Après le *Guide des bonnes pratiques* largement diffusé et l'opération Pied à coulisse qui nous a valu un trophée, nous lançons avec la SNSM une campagne autour des gilets de sauvetage. Ce sont des vêtements à flottabilité intégrée, peu encombrants, qui devraient contribuer à sauver nombre de vies. Jean-Loïc GUÉRIN.
Contact : FNPPSF, tél. 02 98 35 02 81 ; www.fnppsf.fr

Recueilli par